

**Décision d'aide humanitaire**

**23 02 02**

Titre : Quatrième plan d'action DIPECHO pour l'Asie centrale

Lieu de l'opération : L'Asie centrale (le Tadjikistan y compris les initiatives transfrontalières avec l'Afghanistan du nord, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Kazakhstan) <sup>1</sup>

Montant de la décision : 6.050.000 EUR

Numéro de référence de la décision : ECHO/DIP/BUD/2006/03000

**Exposé des motifs**

**1 – Justification, besoins et population cible.**

1.1. - Justification :

Selon l'article 2 (f) du règlement d'aide humanitaire (CE) du 20 juin 1996<sup>2</sup>, les activités <sup>3</sup>de la DG ECHO dans le domaine de la prévention des catastrophes seront « de garantir une préparation préalable aux risques de catastrophes naturelles ou de circonstances exceptionnelles comparables et d'utiliser un système d'alerte rapide et d'intervention approprié ».

DIPECHO (préparation aux catastrophes de ECHO) est un programme établi par la DG ECHO pour améliorer les capacités des communautés à risque à mieux se préparer et à mieux se protéger contre les catastrophes naturelles. Initialement le programme DIPECHO s'est concentré sur trois régions : Amérique centrale, Asie du Sud-Est et Caraïbes. En 1998, le programme DIPECHO a été développé pour inclure encore deux régions qui sont hautement exposées aux catastrophes naturelles, à savoir l'Asie du Sud et la Communauté andine. En 2003, la DG ECHO a lancé une évaluation globale de la réduction des risques de catastrophe (RRC)<sup>4</sup> à la suite de laquelle l'Asie centrale est devenue la sixième région DIPECHO visée par le programme.

<sup>1</sup>L'Afghanistan du nord dans le cadre des petites initiatives transfrontalières pilotes avec le Tadjikistan.

<sup>2</sup>Règlement N°1257/96 de la CE du 20 juin 1996, OL L163 du 2 juillet 1996.

<sup>3</sup> Direction générale Aide humanitaire-. DG ECHO

<sup>4</sup>Décembre 2003, l'évaluation de l'orientation stratégique de la DG ECHO pour la réduction des catastrophes est disponible sur le site web de la DG ECHO : [http://ec.europa.eu/echo/pdf\\_files/evaluation/2003/disaster\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/echo/pdf_files/evaluation/2003/disaster_report.pdf)  
ECHO/DIP/BUD/2006/03000

L'Asie centrale est particulièrement exposée aux catastrophes naturelles telles que les éboulements, les avalanches, les inondations, les séismes et la sécheresse. Les pertes et la destruction qui résultent de ces catastrophes sont considérables d'un point de vue social et économique, réduisant le potentiel de développement des pays les plus pauvres et de provinces spécifiques de la région, notamment celles où une grande proportion de la population vit dans les régions éloignées.

Dans tous les pays de la région, l'apparition d'un séisme naturel important est une menace permanente, compromettant une grande part des économies locales.<sup>5</sup> Au Tadjikistan, où le niveau de pauvreté dépasse 60% de la population, les effets et la récurrence d'une série de catastrophes naturelles aggravent la situation et empêchent le développement. Le Tadjikistan a également été évalué comme étant parmi les pays les plus à risque en termes de catastrophes potentielles et de pertes économiques.<sup>6</sup> Certaines provinces du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan font face à des risques semblables à ceux du Tadjikistan.

À la suite de la conférence mondiale pour la prévention des catastrophes à Kobe en janvier 2005, la région d'Asie centrale a rédigé un cadre stratégique de réduction des catastrophes basé sur le cadre d'action de Hyogo. Ce cadre a été rédigé avec l'aide de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des NU (SIPC), actuellement présente dans la région. En parallèle, chaque pays entend rédiger un plan national de prévention des catastrophes – un processus à long terme qui nécessitera un soutien.

Les plans d'actions DIPECHO pour l'Asie centrale, ayant acheminé 9.000.000 EUR depuis 2003 pour les activités de prévention des catastrophes, ont aidé à encourager les initiatives à tous les niveaux. Tandis que le Tadjikistan a profité d'environ 80% de ces fonds, les provinces les plus enclines aux catastrophes du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan ont partagé une grande partie des 20% restants. Dans le cadre du plan d'action 2005-2006, certaines actions régionales ont également été envisagées par la SIPC, y compris à Almaty au Kazakhstan et à Ashqabad au Turkménistan. La dernière composante visait à améliorer la mise en réseau d'université et d'académie de science dans la RRC.

Une évaluation des trois plans d'action a eu lieu en juin-juillet 2006<sup>7</sup>. La conclusion est que les programmes DIPECHO ont eu un effet adéquat sur la réduction de l'impact des risques en assurant une préparation à l'intervention ainsi qu'en établissant et en continuant à soutenir les mécanismes d'alertes/interventions rapides. L'évaluation note que, bien qu'il y ait toujours eu une sensibilisation aux risques qui touchent les communautés dans les régions plus montagneuses, DIPECHO a fourni une manière beaucoup plus systématique d'aborder les risques associés. Elle poursuit en notant que les activités de prévention et d'intervention, telles que la formation aux premiers soins et le développement d'équipes de sauvetage d'urgence, ont déjà sauvé des vies, tirant des personnes vivantes des avalanches et sauvant des personnes des inondations.

L'évaluation identifie également les secteurs clés où DIPECHO peut s'améliorer et où d'autres activités peuvent être entreprises pour promouvoir plus efficacement la RRC en Asie centrale, comme encourager les gouvernements à compiler des plans régionaux de réduction des risques par l'intermédiaire des ministères chargés des situations d'urgence (MSU) ; encourager les autorités locales à publier des plans de prévention locaux que les partenaires

---

<sup>5</sup>Preventable Losses: Saving Lives and Property through Hazard Risk Management; A Comprehensive Risk Management Framework for Europe and Central Asia, Christophe Pusch, la Banque mondiale, 2004.

<sup>6</sup>Natural Disasters Hotspots: A Global Risk Analysis, la Banque mondiale et l'université de la Colombie, mars 2005.

<sup>7</sup>[Transtec, en association avec Prolog - 'Evaluation of DIPECHO Action Plans Central Asia', juillet 2006.](#)

DIPECHO pourraient alimenter et améliorer l'équipe de coordination et d'évaluation rapide des situations d'urgence (*Rapid Emergency Assessment Coordination Team - REACT*) au Tadjikistan en vue de l'exporter dans d'autres pays de la région.

La clé des recommandations de l'évaluation est que la DG ECHO devrait poursuivre son soutien à la prévention des catastrophes dans la région

Désormais, il est généralement reconnu que, puisque le risque et la vulnérabilité sont des éléments cruciaux dans la réduction des impacts négatifs des dangers, l'intégration de la RRC dans les politiques de développement et de coopération devrait devenir systématique, contribuant ainsi à la réalisation du développement durable, à la réduction de la pauvreté et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Plus la population vulnérable est exposée aux catastrophes naturelles qui épuisent ses mécanismes d'adaptation, plus il lui devient difficile d'émerger de la spirale de la vulnérabilité croissante.

Les priorités d'intervention **du cadre d'action de Hyogo 2005 –2015 : « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes »** fournissent la logique stratégique soutenant le quatrième plan d'action DIPECHO pour l'Asie centrale<sup>8</sup>.

Après la catastrophe du tsunami en 2004, la RRC, particulièrement les systèmes d'alerte rapide, est devenue le centre des efforts internationaux, régionaux et nationaux. En avril 2005, la Commission européenne a abordé, dans sa communication « **Renforcer la capacité de réaction de l'UE en cas de catastrophes et de crises dans les pays tiers** », <sup>9</sup> la question de l'amélioration de la prévention et de l'intervention face aux catastrophes. Le présent document considère également le cadre d'action de Hyogo comme le point de départ de sa stratégie.

## 1.2. - Besoins identifiés :

**L'Asie centrale** est menacée, de manière permanente, par les catastrophes à grande échelle potentielles résultant, directement ou indirectement, des catastrophes naturelles. Par exemple, un séisme ou un éboulement pourrait faire éclater ou déborder le barrage naturel d'Usoy sur le lac Sarez au Tadjikistan, provoquant ainsi un rejet massif d'eau dans les rivières Bartang, Pani et Amu-Darya<sup>10</sup>; les éboulements pourraient toucher les décharges de déchets radioactifs de Mailuu-Suu au Kirghizistan, exposant ainsi des matières radioactives ou les poussant dans les rivières et ruisseaux voisins de la zone de captage de Syr-Darya et contaminant les approvisionnements en eau de centaines de milliers de personnes<sup>11</sup>; un séisme d'intensité significative pourrait détruire n'importe laquelle des principales villes d'Asie centrale<sup>12</sup>. La région est aussi régulièrement confrontée à des foyers épidémiques de maladies infectieuses, parfois déclenchés par les catastrophes naturelles. Le risque est aggravé par la pauvreté

<sup>8</sup>Voir les orientations pour les demandeurs sur :

[http://ec.europa.eu/echo/pdf\\_files/calls/dipecho\\_4\\_2006\\_centralasia/guidelines\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/echo/pdf_files/calls/dipecho_4_2006_centralasia/guidelines_en.pdf)

<sup>9</sup>COM (2005) 153.20 avril 20 05.

<sup>10</sup>Bien que les experts concluent qu'il y a peu de menace immédiate, cette potentialité demeure. Le projet d'atténuation des risques pour le lac Sarez (Lake Sarez Risk Mitigation Project) aborde cette menace et met en oeuvre des systèmes et des plans d'alerte rapide et de prévention des urgences ([IRIN news.org](http://www.irinnews.org), 05 août 2004).

<sup>11</sup>La Banque mondiale, la banque asiatique de développement et d'autres donateurs, ainsi que le gouvernement kirghiz travaillent à la réduction du risque constitué par les décharges nucléaires dans cette région. Ce problème n'est pas unique dans la région du Kirghizistan. La déclaration Bishkek de 2003 cherche à aborder le problème des déchets nucléaires à travers l'Asie centrale ([IRIN news.org](http://www.irinnews.org), le 14 avril 2005)

<sup>12</sup>Les capitales de Tashkent et Ashqabad ainsi que la capitale commerciale d'Almaty ont toutes été précédemment détruites par des séismes.

capacité d'adaptation nationale et la quasi absence de mécanismes de coordination, d'analyse et de mesures préventives. La sécheresse est également un risque.

Outre les menaces potentielles à grande échelle, l'Asie centrale est caractérisée par de nombreuses catastrophes de petite ou moyenne échelle dont certains exemples récents sont donnés ici. L'une après l'autre, elles amoindrissent les capacités et menacent les moyens de subsistance des personnes.

Les relations entre les pays d'Asie centrale sont tendues, limitant le champ d'application des plans, des exercices et des programmes régionaux de prévention des catastrophes.

Néanmoins, une plate-forme régionale pour aborder la prévention des catastrophes a été établie avec l'aide de la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes des NU (SIPC), avec qui la DG ECHO a déjà commencé un partenariat précieux dans le cadre du 3ème plan d'action DIPECHO pour l'Asie centrale.

**Le Tadjikistan** est situé dans une zone d'interaction tectonique entre trois chaînes importantes de montagnes – le Pamirs, l'Hindukush et le Tian Shan méridional. Conjugué à sa pauvreté et à ses pauvres mécanismes d'adaptation face aux catastrophes, le Tadjikistan est le pays d'Asie centrale le plus vulnérable aux catastrophes naturelles. Les risques les plus fréquents sont les inondations, les séismes, les avalanches, les éboulements et les coulées de boue. Le pays est également enclin à la sécheresse, particulièrement à Khatlon où environ 3 millions de personnes ont été touchées par la sécheresse en 2000<sup>13</sup>. En janvier 2006, les avalanches dans les régions du GBAO, *les régions*<sup>14</sup> sous subordination républicaine (RRS) et les régions de Khatlon ont causé des décès, le blocage de routes et l'endommagement de bâtiments<sup>15</sup>. Á Khatlon, 13.000 autres personnes ont été touchées par des inondations et des coulées de boue en mai<sup>16</sup> et, le 29 juillet, un séisme à Qumsangir, près de la frontière afghane, a détruit des logements et a touché environ 15.000 personnes<sup>17</sup>. Les inondations deviennent de plus en plus dévastatrices en termes de vies perdues et de dommages aux moyens de subsistance, particulièrement dans les régions montagneuses où les inondations soudaines se produisent souvent au sommet de certaines vallées. Les causes les plus fréquentes de dommages localisés sont les coulées de boue et les éboulements. Plus de 170 sites dangereux ont été identifiés dans ces domaines. Le gouvernement a adopté une politique de rétablissement pour les personnes exposées à ces risques, mais peu de familles se sont déplacées. Le séisme est une menace substantielle et toujours présente pour une proportion élevée de la population.

Depuis l'indépendance, le Tadjikistan a souffert de la guerre civile, de l'effondrement économique et de la sécheresse ; ce qui a amoindri les mécanismes d'adaptation locaux. Environ 64% de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté<sup>18</sup> et, malgré une amélioration considérable de la situation générale au niveau de la sécurité et de l'économie dans le pays, les mécanismes de prévention et d'intervention face aux catastrophes restent faibles. L'intervention d'urgence au niveau des villages, des régions et des districts est entravée par un manque d'équipements appropriés et de compétences. Beaucoup de communautés ignorent ou ne sont pas conscientes des menaces auxquelles elles sont

<sup>13</sup>[Rapport de la situation UNOCHA-3](#), Tadjikistan, le 10 octobre 2000

<sup>14</sup>*Régions* : secteur

<sup>15</sup>[Bulletin d'informations-3 FICR](#), Tadjikistan, le 3 février 2006

<sup>16</sup>[Rapport de la situation UNOCHA-1](#), Tadjikistan, le 10 mai 2006

<sup>17</sup>[DREF séisme / mise à jour-1 FICR](#), Tadjikistan/Afghanistan, le 14 août 2006

<sup>18</sup>[Banque mondiale - mise à jour de l'évaluation de la pauvreté au Tadjikistan](#), 2005, basés sur les informations de 2003. Seuil de pauvreté mesuré à 2,15 USD par jour. Les taux s'élèvent à pas moins de 84% dans les régions du GBAO et 78% dans les régions de Khatlon.

confrontées. L'intervention face aux catastrophes est également entravée par les terrains montagneux<sup>19</sup> et la pauvre infrastructure de transport et de communication du pays.

Tandis que les risques et les menaces d'exposition aux catastrophes naturelles sont partagés dans les zones frontalières du Tadjikistan du Sud et **de l'Afghanistan du nord**, très peu de mesures ont été prises pour aborder la question de manière globale. Pour cette raison, le plan d'action actuel considérera positivement les études de faisabilité et les actions transfrontalières entre les deux pays. Ces actions seront identifiées avec les agences partenaires et les bureaux compétents de la DG ECHO.

À l'échelle nationale, le principal danger auquel fait face **le Kirghizistan** est le séisme. Une cartographie précise d'autres risques a également été réalisée, indiquant clairement les provinces méridionales comme les plus enclines et vulnérables aux catastrophes. Ces régions sont également celles avec les taux les plus élevés de pauvreté. Le Kirghizistan du Sud présente des vulnérabilités semblables à celles du Tadjikistan. Ces secteurs sont souvent touchés par des catastrophes naturelles localisées, particulièrement des inondations, des éboulements, des coulées de boue et des avalanches. Les éboulements de l'hiver 2004 ont provoqué des décès. L'inondation de 2005 a touché environ 2.700 personnes. En juin 2005, l'inondation des provinces d'Osh, de Batken et de Jalal-Abad a causé des décès et le déplacement ainsi que la destruction des cultures arables qui ont, à leur tour, créé des déficits de nourriture en blé et en grain au sein des populations locales<sup>20</sup>. En janvier et février 2006, les chutes de neige et les avalanches ont touché plus de 1.000 colonies dans les régions d'Osh et de Jalal-Abad, détruisant des routes et endommageant des lignes à haute tension<sup>21</sup>. En outre, les communautés kirghiz sont à risque en ce qui concerne l'exposition aux dangers technologiques des sites d'extraction d'uranium qui pourraient être déplacés par les éboulements<sup>22</sup>.

**L'Ouzbékistan** connaît une activité sismique significative sur une grande partie du pays. Le risque sismique touche la plupart du pays, y compris les grandes villes, dont Tashkent qui a été précédemment détruite par un séisme. La province de Ferghana en Ouzbékistan est également exposée à des risques semblables de catastrophes naturels et technologiques, tout comme les régions voisines de la vallée de Ferghana au Tadjikistan et au Kirghizistan<sup>23</sup>. La sécheresse est un risque connu et touche régulièrement les communautés du nord et du nord-ouest du pays<sup>24</sup>, particulièrement dans la région de la mer d'Aral au Karakalpakstan, où l'irrigation continue pour la production du coton a provoqué la désertification, la salinité et des problèmes de santé ultérieurs au niveau respiratoire<sup>25</sup>.

**Le Turkménistan et le Kazakhstan** apparaissent comme des pays de moindre priorité pour DIPECHO : Le Turkménistan pour un manque d'informations, bien que le séisme reste une menace importante et le Kazakhstan grâce à des niveaux économiques plus élevés et à de meilleures capacités d'adaptation. Néanmoins, Ashqabad et Almaty ont été précédemment

---

<sup>19</sup>93% du pays est un territoire montagneux

<sup>20</sup>[Rapport de la situation UNUCHA-2, Kirghizistan](#), le 6 juillet 2005

<sup>21</sup>[Rapport de la situation UNUCHA-1, Kirghizistan](#), le 17 mars 2006

<sup>22</sup>Il y a 44 sites de déchets nucléaires et 28 décharges d'uranium rien qu'au Kirghizistan.

<sup>23</sup>[PNUE/Grid-Arendal "Environment and Security: Transforming risks into cooperation - Central Asia - Ferghana / Osh / Khujand area"](#), 2005

<sup>24</sup>[Opération d'urgence contre la sécheresse du FICR en Ouzbékistan](#), le 12 février 2002

<sup>25</sup>Depuis les années 1960, la mer d'Aral a rétréci d'environ 60% au niveau de la superficie et de 80% au niveau du volume.

[PNUE/Grid-Arendal - "Vital Water Graphics - The Aral Sea: A shrinking regional resource"](#), 2002  
ECHO/DIP/BUD/2006/03000

détruits par un séisme et restent exposés à de possibles récides<sup>26</sup>. Les deux pays sont régulièrement touchés par des éboulements et des inondations. Les communautés vivant dans la région de la mer d'Aral au Kazakhstan partagent des problèmes semblables à leurs homologues ouzbèks.

Ces dernières années, grâce au programme DIPECHO notamment, la sensibilisation des populations par rapport à la prévention des catastrophes s'est améliorée dans la plupart des régions vulnérables ciblées. Comme indiqué dans l'évaluation externe récente, la prévention des catastrophes, y compris les actions d'atténuation de petite échelle, a eu un impact direct sur la réduction des risques. Néanmoins, davantage de travail est nécessaire pour soutenir les cadres nationaux permettant l'intégration de mesures de réduction des catastrophes dans les systèmes de lutte contre la pauvreté, afin d'améliorer les mécanismes de coordination ainsi que le partage de l'expérience acquise et des meilleures pratiques. La DG ECHO et ses partenaires devraient également s'efforcer de développer des approches stratégiques, y compris des mécanismes de sortie, à partir des communautés visées, même dans un cycle de financement limité comme seule la DG ECHO peut offrir.

Bien que l'Asie centrale ait profité du financement DIPECHO sur une base annuelle, les montants sont restés limités. Ce plan d'action a envisagé un plus grand budget. Cela permettra de plus longs projets (jusqu'à 15 mois) et, de ce fait, un calendrier plus approprié pour les activités de prévention des catastrophes et les activités supplémentaires pour la prévention des séismes, notamment dans les régions urbaines telles que Dushanbe et Tashkent, vu les importants risques auxquels ces régions font face. Après trois ans de pilotage et avec des capacités et des stratégies internes améliorées, on considère également que les partenaires ont développé des approches plus fortes et plus mûres, qui peuvent donc être renforcées. En outre, des actions limitées et pilotes sur la prévention sanitaire au Tadjikistan et la prévention de la sécheresse en Ouzbékistan occidental seront également considérées. Enfin, certains fonds devront être conservés afin de maintenir une antenne qui programmera et contrôlera les objectifs.

### 1.3. – Population ciblée et régions concernées :

Il est estimé que le quatrième plan d'action visera les communautés locales les plus vulnérables et leurs institutions, soit approximativement 3 millions de bénéficiaires dans l'ensemble de la région : 70% au Tadjikistan, 25% au Kirghizistan et en Ouzbékistan, 3% au niveau régional, 2% au Turkménistan. Ce nombre élevé inclut les populations cibles des campagnes de sensibilisation des médias.

Les régions suivantes, considérées comme étant les plus à risque et présentant les plus faibles capacités d'adaptation, seront ciblées prioritairement pour les opérations visant à augmenter la capacité d'intervention au niveau local :

Tadjikistan : Régions sous subordination républicaine (RRS), y compris Dushanbe, Sughd, la province autonome de Gorno-Badakhshan (GBAO), Khatlon.

Kirghizistan : Osh, Jalal-Abad, Batken ; Issyk-kul ; Bishkek.

---

<sup>26</sup>Les experts prévoient que, selon les données cycliques, Almaty subira probablement un autre tremblement de terre important au cours des 10 à 15 années à venir ([IRINnews.org](http://IRINnews.org), le 30 novembre 2005)

Ouzbékistan : Andijan, Ferghana, Kashkadarya, Khorezm, Karakalpakstan, Namangan, Navoi, Syrdarya, Tashkent et des liens maintenus avec d'autres provinces précédemment ciblées telles que Boukhara, Samarkand, Surkhandarya.

Turkménistan : Ville et province d'Ashqabad.

Kazakhstan : Almaty.

Afghanistan (actions pilotes transfrontalières) : Badakhshan du nord, province de Kunduz (Région d'Imam Sahib)

Les communautés situées dans les zones frontalières du Tadjikistan et de l'Afghanistan partagent une forte identité locale et sont souvent liées plus étroitement les unes avec les autres qu'avec leur capitale nationale. Cela est particulièrement remarqué dans le Badakhshan afghan et tadjike, où la ville frontalière tadjike de Khorog est la seule municipalité importante de la région avec un consulat afghan et un accès contrôlé à la frontière entre les deux pays. Les partenaires DIPECHO à Khorog effectuent déjà des opérations transfrontalières avec leurs ressources propres. Considérant cela, ainsi que les communautés qui vivent dans les régions longeant la rivière Pjanzh dans la zone frontalière, et en coordination avec la programmation actuelle et future d'ECHO en Afghanistan, certaines initiatives transfrontalières pilotes pourraient être envisagées.

En 2007, la DG ECHO envisage de tenir une réunion consultative nationale en Afghanistan, afin d'évaluer les besoins et la faisabilité – notamment au niveau de la sécurité - du programme DIPECHO dans le pays. Les initiatives transfrontalières potentielles envisagées actuellement seront évaluées conjointement par les unités et les bureaux compétents de la DG ECHO et serviront uniquement d'actions pilotes ou d'études.

#### 1.4. - Évaluation des risques et contraintes éventuelles :

Une catastrophe naturelle importante, un foyer épidémique de maladies infectieuses ou un conflit renouvelé dans la région pourraient nécessiter la déviation des ressources de l'aide humanitaire d'urgence et/ou la suspension des projets DIPECHO. La région reste considérablement instable, comme cela a été démontré en 2005 avec la révolution de mars au Kirghizistan et, ensuite, en mai avec les événements à Andijan. Les relations entre l'UE et l'Ouzbékistan restent tendues après les conclusions du Conseil européen condamnant l'utilisation disproportionnée et excessive de la force, par les forces de sécurité ouzbèks, contre les civils pendant le soulèvement d'Andijan et les demandes, jusqu'ici non rencontrées, pour permettre une enquête internationale indépendante sur les événements<sup>27</sup>.

L'accès des organisations humanitaires en Ouzbékistan, particulièrement dans la vallée de Ferghana, et au Turkménistan est limité et les opérations dans ces pays peuvent rencontrer des difficultés.

Les opérations exigent un certain niveau de coopération des collectivités locales, des autorités locales et/ou d'autres acteurs internationaux. Les relations entre les autorités tadjikes, ouzbèks et kirghiz sont particulièrement tendues dans la région de la vallée de Ferghana, menant à des fermetures fréquentes des frontières.

---

<sup>27</sup>Conclusions du Conseil du 23 mai, du 13 juin et du 18 juillet 2005, [Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme](#), 2005  
ECHO/DIP/BUD/2006/03000

## 2 - Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée : <sup>28</sup>

### 2.1. - Objectifs :

Objectif principal :

Réduire la vulnérabilité des populations vivant dans les secteurs les plus touchés par les catastrophes naturelles récurrentes en Asie centrale.

Objectifs spécifiques :

Promouvoir la réduction des risques de catastrophe par le soutien de stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer et d'atténuer les catastrophes naturelles ainsi que d'augmenter leurs capacités d'adaptation.

Maintenir une capacité d'assistance technique dans le domaine, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projet ainsi que coordonner et contrôler la mise en oeuvre des opérations de prévention des catastrophes.

### 2.2. - Composantes :

Les stratégies du programme, qui reçoivent l'aide DIPECHO, seront développées selon les cadres juridiques et stratégiques appropriés existants et contribueront aux politiques et aux plans nationaux de gestion des catastrophes prévus (y compris le plan de mise en oeuvre du cadre d'action de Hyogo 2005-2015). Elles prendront également en considération les plans de gestion des catastrophes et les mesures des gouvernements nationaux à tous les niveaux appropriés (local, infranational, national), qu'ils proviennent des ministères sectoriels, des ministères des finances ou du plan, du ministère chargé des situations d'urgence de chaque pays ou autres.

Les propositions fructueuses comprendront les composantes suivantes de pilotage et de promotion (non exhaustives) :

#### a) **Aide au niveau de l'infrastructure**

Fourniture d'équipement et renforcement de l'infrastructure pour soutenir les plans de prévention des catastrophes. Cela pourrait inclure : un équipement scientifique ; une réadaptation des itinéraires d'évacuation ; une rénovation des postes sanitaires ; un abri temporaire ou zones sûres aux populations évacuées et bétail, et la signalisation des itinéraires d'évacuation.

#### b) **Recommandation et sensibilisation publique**

Activités de communication unidirectionnelle visant à augmenter la sensibilisation aux questions de réduction des risques de catastrophe parmi les décideurs et le grand public.

---

<sup>28</sup> Les subventions pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire, au sens du règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, sont attribuées conformément au règlement financier, notamment son article 110, et aux règles de mise en oeuvre, notamment son article 168 (règlement du Conseil (CE, EURATOM) n° 1605/2002 du 25 juin 2002, JO L248 du 16 septembre 2002 et n° 2342/2002 du 23 décembre 2002, JO L 357 du 31 décembre 2002).

Taux de financement : Conformément à l'article 169 du règlement financier, les subventions pour la mise en oeuvre de la présente décision peuvent financer 100 % des coûts d'une action.

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par les ONG et les organisations de la Croix-Rouge sur la base des contrats-cadres de partenariat (conformément à l'article 163 des règles de mise en oeuvre du règlement financier) et par les agences des Nations Unies sur la base de l'accord-cadre financier et administratif. Les normes et les critères établis dans le contrat-cadre de partenariat de la DG ECHO, auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer, ainsi que les procédures et les critères requis pour devenir un partenaire se trouvent sur [http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_en.htm)

Ces activités contribuent à l'objectif établi de DIPECHO et du cadre d'action Hyogo 2005- 2015 : voir la réduction des risques de catastrophe incluse dans l'ordre du jour politique des pays à risque (au niveau local, régional et national) ainsi que dans les plans de développement des donateurs internationaux.

L'évaluation 2006 des plans d'action DIPECHO en Asie centrale met en lumière la nécessité d'un plus grand engagement pour le soutien à l'élaboration de plans de réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional et national. La DG ECHO renforcera son rôle de défenseur du programme en soutenant d'autres acteurs de la prévention des catastrophes qui peuvent agir plus efficacement au niveau national et régional en vue de réduire, à long terme, le besoin d'un programme DIPECHO spécifique en Asie centrale. Jusqu'ici, en tenant compte des recommandations de l'évaluation, d'autres activités incluront : la recommandation et l'encouragement d'une direction adéquate dans la région pour une prévention des catastrophes à tous les niveaux ; la recommandation et l'encouragement de la prévention des catastrophes en Asie centrale, programmation et intégration spécifique des autres donateurs, y compris les instruments TACIS/ICDCE<sup>29</sup> de la CE et les programmes des États membres ; le fait de jouer un rôle proactif en aidant les MSU à utiliser les réunions REACT plus efficacement avec une feuille de route pour la mise en oeuvre des activités de prévention des catastrophes et, si cela est fructueux, l'exportation de cela vers d'autres pays de la région ; la contribution à la compilation des plans régionaux et nationaux de réduction des risques ; la contribution au développement des mécanismes de coordination de la prévention des catastrophes.

DIPECHO encourage activement une programmation nationale coordonnée et commune pour la réduction des risques de catastrophe, particulièrement entre les partenaires DIPECHO. Le plus important est donc la formulation et la programmation de stratégies communes avec une agence principale identifiée (avec des protocoles d'accord entre les agences participantes). Les initiatives de coordination des partenaires DIPECHO et des autres acteurs RRC au Tadjikistan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan seront soutenues. Ces initiatives incluent : réaliser une évaluation, tirer les leçons des expériences acquises et partager cela pour une reproduction dans la région.

#### **c) Travaux d'atténuation à petite échelle**

Les travaux d'infrastructure à petite échelle visent à réduire la vulnérabilité physique des bénéficiaires, tout en complétant la composante de prévention de la stratégie du projet. De temps en temps, les bénéficiaires sont formés pendant la mise en oeuvre de ces travaux d'atténuation afin de les effectuer/les maintenir ou les reproduire à l'avenir. Les dépenses relatives à ce type de formation seraient incluses dans ce sous-secteur. Cela pourrait comprendre : des parois de protection le long des rives; des travaux de construction sur les bâtiments publics existants pour augmenter leur résistance aux catastrophes ; une identification et un renforcement des lieux sûrs ; un reboisement/ plantation ; un drainage à petite échelle et des travaux d'irrigation.

#### **d) Cartographie et informatisation des données**

La cartographie et l'informatisation des données liées à l'étude des risques et des vulnérabilités ainsi qu'à l'élaboration des plans d'urgence. Cela pourrait comprendre : la collecte des données afin de cartographier les risques (cartes scientifiques); le développement d'outils de cartographie et une formation à leur utilisation ; l'impression des cartes de risque ; l'impression des plans d'urgence.

---

<sup>29</sup>TACIS - assistance technique à la Communauté des États indépendants (Technical Assistance for the Commonwealth of Independent States), ICDCE - Instrument pour la coopération au développement et la coopération économique  
ECHO/DIP/BUD/2006/03000

**e) Enseignement**

Activités visant à créer une « culture de prévention » dans le système d'enseignement formel en vue d'un changement d'attitude et de pratique. Cela pourrait comprendre la conception et la production d'équipements de formation pour les élèves ; la formation des enseignants et des élèves ; des simulations menées au niveau scolaire, des concours scolaires.

**f) Systèmes d'alerte rapide (SAR)**

Toutes les activités et équipements concernant la mise sur pied d'un système d'alerte rapide (SAR) et son fonctionnement. Il peut s'agir notamment du rétablissement et/ou du renforcement des connaissances locales traditionnelles et existantes sur les SAR et/ou l'adaptation ou le développement de systèmes simples, compréhensibles et localement appropriés ; l'utilisation des stations de radio locales ; la localisation des SAR ; des systèmes d'alarme (locaux) ; l'apport d'informations gratuites ; la diffusion d'avertissement du niveau national au niveau communautaire en accordant une attention particulière aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants ; des études techniques entreprises spécifiquement pour établir un SAR (par exemple étude hydrologique) ; les technologies de l'information et des communications ; l'installation de réseaux radio et la formation des bénéficiaires à leur utilisation ; l'installation d'indicateurs du niveau des pluies et d'échelles hydrométriques et la formation des bénéficiaires à leur utilisation par des exercices de simulation ; de faux exercices et répétitions.

**g) Recherche et diffusion**

Études techniques, ateliers et enquêtes menés afin d'augmenter la connaissance sur les questions de prévention et la diffusion des résultats aux niveaux local, national et régional selon les besoins. Cela pourrait comprendre : des études techniques dont les résultats sont utilisés dans la planification locale (par exemple, à des fins de répartition en zones) ; l'organisation d'ateliers/séminaires visant à la diffusion des résultats du projet ainsi que le partage de l'expérience acquise et des meilleures pratiques.

**h) Facilitation de la coordination**

Initiatives de soutien pour faciliter la coordination entre les institutions travaillant à la réduction des risques de catastrophe et de liaison avec la planification nationale et régionale. Cela pourrait comprendre : des réunions interinstitutionnelles ; des produits interactifs ; un soutien à REACT au Tadjikistan ou à des mécanismes du même type dans d'autres pays.

**i) Renforcement institutionnel**

Services et équipements fournis pour renforcer les capacités des institutions quant à la réduction des risques. Cela pourrait comprendre la formation des décideurs, à différents niveaux, au cadre d'action Hyogo 2005–2015 ; la formation des institutions infranationales (gouvernementales et non gouvernementales) à la gestion des risques de catastrophe ainsi qu'à la planification et la programmation de la gestion des risques de catastrophe sur une base communautaire; exercices interministériels de planification pour une meilleure prévention des catastrophes; la formation des départements prévus des ministères sectoriels aux mesures de réduction des risques de catastrophe qui pourraient être entreprises dans le cadre des plans de travail respectifs ; la formation des pompiers sur les techniques de combustion et les procédures contrôlées de sauvetage ; trousse de sauvetage et trousse de premiers soins, selon le bénéficiaire.

**j) Renforcement des capacités locales/formation**

Renforcement des capacités/de la formation pour la prévention des catastrophes naturelles menée au niveau local, avec une participation directe des communautés bénéficiaires. Cela pourrait comprendre : un soutien à l'organisation et à la formation des Comités locaux de gestion des catastrophes ; la formation et la sensibilisation pour une conscience accrue des risques de catastrophes naturelles ; des ateliers menés au niveau communautaire pour l'élaboration et la gestion des plans d'action communautaires de prévention des catastrophes ; des simulations menées au niveau communautaire, des évacuations ; la formation des facilitateurs communautaires ; la formation des pompiers communautaires.

Afin de maximiser l'impact de la prévention des catastrophes auprès des bénéficiaires, la Commission européenne maintiendra un bureau de soutien de la DG ECHO à Dushanbe au Tadjikistan. Ce bureau évaluera les propositions de projet, coordonnera et contrôlera la mise en oeuvre des opérations de prévention des catastrophes financées par la Commission européenne. Le bureau fournira une capacité d'assistance technique et la logistique nécessaire pour la réalisation de ces tâches.

### **3 - Durée prévue des actions de la décision proposée :**

En tenant compte du fait que les hivers au Tadjikistan sont généralement très rudes et interfèrent souvent dans les opérations humanitaires, la durée de mise en oeuvre de la présente décision sera 18 mois. Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en oeuvre au cours de cette période.

Les dépenses en vertu de la présente décision seront éligibles à partir du 1<sup>er</sup> février 2007. La date de commencement de la décision sera également le 1<sup>er</sup> février 2007. Cette date de commencement a été sélectionnée pour permettre la prise en considération des résultats de l'évaluation DIPECHO dans le quatrième plan d'action DIPECHO et l'appel à propositions associé. L'évaluation des propositions aura donc lieu en novembre/décembre 2006 pour avoir le temps de lancer des accords de subvention avant la date de commencement des projets.

Si la mise en oeuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

En vue de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en oeuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

### **4 – Interventions / décisions précédentes de la Commission dans le contexte de la présente crise.**

**Liste des opérations DIPECHO précédentes au  
KAZAKHSTAN/KYRGYSTAN/TAJIKISTAN/TURKMENISTAN/UZBEKISTAN**

numéro de décision	Type de décision	200 3 EUR	200 4 EUR	200 5 EUR
ECHO/TPS/219/2003/01000	DIPECHO	3.000.000		
ECHO/DIP/BUD/2004/01000	DIPECHO		2.500.000	
ECHO/DIP/BUD/2005/01000	DIPECHO			3.500.000
	<b>Sous-total</b>	3.000.000	2.500.000	3.500.000
	<b>Total général</b>	9, 00 0.000		

Date : 20 septembre 2006

Source : HOPE

## 5 - Aperçu des contributions donateurs

<b>Donateurs au</b> <b>AFGHANISTAN/KAZAKHSTAN/KYRGYSTAN/TAJIKISTAN/TURKMENISTAN/UZBEKISTAN</b> <b>les 12 derniers mois</b>
--

1. Les États membres (*) de l'UE		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche	2.700	DG ECHO	11.666.667		
Belgique	500.000	Autres services			
Chypre					
République tchèque	874.126				
Danemark	7.507.783				
Estonie					
Finlande	1.300.000				
France	1.000.000				
Allemagne	12.783.687				
Grèce					
Hongrie					
Irlande	615.000				
Italie	1.500.000				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	127.500				
Malte					
Pays-Bas	7.449.560				
Pologne					
Portugal					
Slovaquie					
Slovénie					
Espagne					
Suède	6.263.908				
Royaume-Uni					
Sous-total	39.924.264	Sous-total	11.666.667	Sous-total	0
		Total général	51.590.931		

Date : 22 septembre 2006

(\*) source : DG ECHO Rapport 14 points des États membres <https://hac.ec.europa.eu>

Le cellules vides signifient : aucune information disponible ou aucune contribution.

Note : Ce tableau montre le financement des États membres relatif à tous les dons pour l'Asie centrale et l'Afghanistan comme produit par le mécanisme des rapports en 14 points. Il n'est pas spécifique à la prévention des catastrophes. La contribution de la DG ECHO dans ce tableau concerne également la programmation en dehors de la ligne budgétaire DIPECHO.

### 5.1. Autres instruments de la Commission

La réduction des catastrophes a été incluse dans le système de lutte contre la pauvreté TACIS en tant que question fondamentale dans le programme d'action 2005 ainsi que dans la stratégie de la Commission européenne pour l'Asie centrale pour 2007-2013. Un accent particulier est placé sur la lutte contre la pauvreté et les programmes environnementaux, où la prévention des catastrophes peut être un élément essentiel. Le volet ONG du programme de sécurité alimentaire aborde aussi, indirectement, les questions de prévention des catastrophes en encourageant à mieux utiliser la terre et à éviter les régimes de dégradation et d'érosion ou en incitant à la réadaptation durable des systèmes d'irrigation. Puisque quelques-unes des agences financées ou potentiellement financées par TACIS et le programme de sécurité

alimentaire travaillent directement avec la DG ECHO ou sont en contact étroit avec les partenaires de la DG ECHO, il existe de bonne base pour les synergies. Tous les partenaires DIPECHO, notamment ceux recevant également des subventions d'autres services de la CE, sont encouragés à développer des politiques internes de réduction des catastrophes. Un bon niveau de relations est maintenu avec les délégations de la CE dans la région, ainsi qu'avec la Maison de l'Europe à Tashkent.

## 5.2. Les États membres

Au Tadjikistan, l'Allemagne a financé certaines activités de prévention des catastrophes, notamment dans la région de Sughd. Le département britannique pour le développement international (DFID) a financé des activités de prévention des catastrophes dans la vallée de Zarafshon. Le Luxembourg a également soutenu le travail de prévention des inondations au Tadjikistan. Le système des rapports en 14 points montre également que les Pays-Bas ont soutenu le programme 2006-2008 de renforcement des capacités en Afrique de l'Est et en Asie centrale par l'intermédiaire de la Croix-Rouge néerlandaise. La Suède soutient également la SIPC en Asie centrale afin de promouvoir le renforcement des plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe et l'élaboration de plans d'action nationaux stratégiques.

## 5.3. D'autres acteurs pour la prévention des catastrophes dans la région

Le Tadjikistan dispose d'une équipe de coordination et d'évaluation rapide des situations d'urgence (REACT) présidée par le ministère chargé des situations d'urgence et par le programme de gestion des catastrophes des NU. Elle implique des organisations clés internationales, gouvernementales et non-étatiques traitant de la prévention et de l'intervention face aux catastrophes. La tâche principale de REACT est d'assurer le déploiement rapide d'une équipe d'évaluation commune sur les sites des catastrophes. Le groupe inclut des partenaires DIPECHO et d'autres agences. Des équipes REACT régionales ont également vu le jour en 2004 et 2005 pour coordonner la réaction rapide dans les vallées de Rasht et Zeravshon ainsi qu'à Kulyab.

En particulier, l'agence suisse pour le développement et la coopération (SDC) a créé une stratégie de réduction des catastrophes 2004-2008 pour l'Asie centrale<sup>30</sup>, se concentrant sur le Tadjikistan et, plus récemment, sur le Kirghizistan. Le budget annuel au cours de la période de 5 ans avoisine 1,1 million d'USD. Environ 50% de ce montant est alloué au renforcement des capacités, 20% à la sensibilisation aux catastrophes et 30% à l'évaluation des risques et à la réduction des risques.

Les gouvernements suisses et russes ont, tout deux, signé des accords bilatéraux sur l'aide et la coopération mutuelle relatives à la prévention et à l'intervention face aux catastrophes.

L'USAID avait financé l'Initiative de sécurité sismique pour la Région Asie centrale (CAR-ESI) à Almaty, Tashkent et Dushanbe jusqu'à septembre 2005. Cette initiative de trois ans a été reprise par SDC au Tadjikistan et au Kirghizistan. Au Kirghizistan, la Banque mondiale et la banque asiatique de développement financent un grand programme sur « l'atténuation des risques de catastrophe et la réduction de la vulnérabilité des pauvres aux catastrophes ». Une liaison et une coopération sont maintenues avec l'unité de mise en oeuvre du programme commun.

---

<sup>30</sup>[http://www.deza.ch/ressources/product\\_40\\_en\\_1278.pdf](http://www.deza.ch/ressources/product_40_en_1278.pdf)

**6 - Montant de la décision et répartition par objectif spécifique :**

6.1. Montant total de la décision : 6.050.000 EUR

## 6.2. – Ventilation budgétaire par objectif spécifique

<b>Objectif principal</b> : Réduire la vulnérabilité des populations vivant dans les secteurs les plus touchés par les catastrophes naturelles récurrentes dans la région de l'Asie centrale				
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Quantité allouée par objectif spécifique (EUR)</b>	<b>Situation géographique de l'opération</b>	<b>Activités</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
Objectif spécifique 1 : Promouvoir la réduction des risques de catastrophe par le soutien des stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer et d'atténuer les catastrophes naturelles ainsi que d'augmenter leurs capacités d'adaptation	5.700.000	Tadjikistan (toutes les régions), l'Ouzbékistan (9 régions), le Kirghizistan (4 régions) Turkménistan (1 région), le Kazakhstan (1 ville), l'Afghanistan (zones transfrontalières)	Aide à l'infrastructure Système d'alerte rapide Travaux d'atténuation à petite échelle Cartographie et informatisation des données Enseignement Augmentation de la défense et de la sensibilisation du public Recherche et diffusion Facilitation de la coordination Renforcement institutionnel Renforcement des capacités locales/formation	- ACH- ESP - ACTED - AGA KHAN - CARE NEDERLAND (FORMER DRA) - CARITAS - LUX - CHRISTIAN AID - UK - COOPI - CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH - CROIX-ROUGE – NLD - GERMAN AGRO ACTION - HILFSWERK AUSTRIA - IOM - MISSION OST - DNK - OXFAM - UK - UN - UNDP - BEL - UN - UNOCHA - WHO - OMS - WORLD VISION DEU
Objectif spécifique 2 : Maintenir une capacité d'assistance technique dans le domaine, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projet ainsi que coordonner et contrôler la mise en oeuvre des opérations de prévention des catastrophes	350.000			
<b>TOTAL :</b>	<b>6.050.000</b>			

## 7 - Évaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à " procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures ". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index\\_en.htm](http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index_en.htm)

## 8 - Impact budgétaire article 23 02 02

-	CE (EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2006	19.000.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
<b>Total des crédits disponibles</b>	19.050.063,21
Total exécuté à la date du 22 septembre 2006	13.000.000
Reste disponible	6.050.063,21
<b>Montant total de la décision</b>	6.050.000

### Calendrier des paiements prévus :

2006	2007	2008	TOTAL
<b>0 EUR</b>	<b>4.840.000 EUR</b>	<b>1.210.000 EUR</b>	<b>6.050.000 EUR</b>

**DÉCISION DE LA COMMISSION**  
**Du [...]**  
**relative au financement d'actions humanitaires DIPECHO sur le budget général de**  
**l'Union européenne en**  
**Asie centrale (le Tadjikistan, y compris les initiatives transfrontalières avec**  
**l'Afghanistan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Kazakhstan)**

**LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,**

vu le traité instituant la Communauté européenne,  
vu le règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>31</sup>,  
et particulier son article 15 paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) L'Asie centrale connaît régulièrement de nombreuses catastrophes naturelles et en particulier, des glissements de terrain, des coulées de boue, des inondations et des tremblements de terre.
- (2) La préparation aux catastrophes en Asie centrale et en particulier au Tadjikistan complète le processus de liaison de l'aide d'urgence à la réhabilitation et au développement (LRRD).
- (3) Au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kirghizistan en particulier, les communautés vulnérables et les administrations locales, régionales et nationales sont mal préparées et équipées pour affronter ces catastrophes.
- (4) Les risques de catastrophe et l'exposition aux dangers sont partagés parmi les communautés vivant dans les zones frontalières du Tadjikistan du Sud et de l'Afghanistan du nord.
- (5) Ces pays comptent largement sur l'aide internationale au lieu de promouvoir des actions de préparation.
- (6) Les expériences antérieures des plans d'action DIPECHO précédents mis en oeuvre dans la région ainsi qu'une évaluation externe mènent à la conclusion que les projets de prévention des catastrophes devraient être financés par la Communauté pour une période de 18 mois.
- (7) Des capacités d'assistance technique doivent être maintenues sur le terrain pour maximiser l'impact du programme de prévention des catastrophes et son impact sur les populations vulnérables visées.
- (8) Il est estimé qu'un montant de 6.050.000 EUR de la ligne budgétaire 23.02.02 du budget général 2006 de l'Union européenne est nécessaire pour réaliser des activités de préparation aux catastrophes en faveur d'au moins 3 millions de bénéficiaires, en tenant compte du budget disponible, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs.

- (9) Conformément à l'article 17 paragraphe 3 du règlement (CE) No.1257/96 le comité d' aide humanitaire a émis un avis favorable le 10 novembre 2006.

DÉCIDE :

*Article premier*

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux d'aide humanitaire, la Commission approuve un montant total de 6.050.000 EUR pour des actions d'aide humanitaire réalisées dans le cadre du quatrième plan d'action DIPECHO pour l'Asie centrale, au titre de la ligne 23.02.02 du budget général 2006 de l'Union européenne.
2. Conformément à l'article 2 (f) et à l'article 4 du règlement No.1257/96 du Conseil, les opérations de prévention des catastrophes seront mises en oeuvre afin de poursuivre les objectifs spécifiques suivants :

Promouvoir la réduction des risques de catastrophe par le soutien des stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer et d'atténuer les catastrophes naturelles ainsi que d'augmenter leurs capacités d'adaptation.

Maintenir une capacité d'assistance technique dans le domaine, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projet ainsi que coordonner et contrôler la mise en oeuvre des opérations de prévention des catastrophes.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs spécifiques sont énumérés à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour un des objectifs spécifiques précisés à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, à un autre objectif qui y est mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant de la présente décision.

*Article 3*

1. La durée de mise en oeuvre de la présente décision est de 18 mois maximum, à compter du 1<sup>er</sup> février 2007.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de cette décision pourront être attribuées à partir du 1<sup>er</sup> février 2007.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en oeuvre de la présente décision.

*Article 4*

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

Par la Commission  
Membre de la Commission

## Annexe : Décomposition des attributions par objectif spécifique

<b>Objectif principal : Réduire la vulnérabilité des populations vivant dans les secteurs les plus touchés par les catastrophes naturelles récurrentes dans la région de l'Asie centrale.</b>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Montant par objectif spécifique (EUR)</b>
Promouvoir la réduction des risques de catastrophe par le soutien des stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer et d'atténuer les catastrophes naturelles ainsi que d'augmenter leurs capacités d'adaptation.	5.700.000
Maintenir une capacité d'assistance technique dans le domaine, évaluer les besoins, évaluer les propositions de projet ainsi que coordonner et contrôler la mise en oeuvre des opérations de prévention des catastrophes	350.000
<b>TOTAL</b>	<b>6.050.000</b>